

Jean-Baptiste André Godin à monsieur Colombel, 20 juin 1849

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Les relations du document

Collection Correspondant.e.s

[Colombel](#) est destinataire de cette lettre

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (2)

Collation1 p. (345)

Nature du documentCopie manuscrite

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à monsieur Colombel, 20 juin 1849, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 11/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/26993>

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [20 juin 1849](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Colombel](#)

Lieu de destination Hourpes, Thuin (Belgique)

Description

Résumé Godin accuse réception des lettres de Colombel du 4 mai et du 9 juin 1849 et le remercie pour les renseignements que la dernière contenait. Godin rectifie son compte aux Hauts-fourneaux de Hourpes, établit qu'il reste débiteur de 3 588,05 F, et adresse à Colombel un mandat du même montant à échéance du 12 juillet 1849.

Mots-clés

[Finances d'entreprise](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#)

Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

Nom Colombel

Genre Homme

Pays d'origine Inconnu

Activité Industrie (grande)

Biographie Responsable de la [Compagnie des hauts-fourneaux de Hourpes-sur-Sambre](#) (Belgique).

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 29/06/2022

Dernière modification le 26/04/2023

18409

345

Étreux Monsieur Gremont

juin 16 Je vous invite à venir me régler cette f^{re}
dans la huitaine dont je ne vous plus
attendre plus longtemps le recouvrement

J'ai l'hon. de vous s

tourpys Monsieur Colombel

20 Je vous remercie nos lettres des 5 mai et q' est
de vous renvoyer des renseignements que me
donne votre femme

je vous en suivant cette f^{re} du 3 mai
rectifier le compte q'ent vous faire au compagnie
il ne peut raisonnablement être admis que la
retard a été apporté dans la prise de liaison
que ne prend jamais au plus de diligence
aux termes de nos conventions le paiement
comptant devait entraîner une rémunération
sur fr 6030 de fr 3.50 % soit 211,05
sur fr 6030 de fr 5 % soit 301.50
je vous ai versé fr 9000.00

ensemble fr 4812.55

telle fr 6030 a fr 12060

je vous vois pour retard fr 20.60

(2 mois sur fr 6030) faisant ensemble fr 3100.60

je vous remercie de fr 3540.05
dont je vous ai versé un mandat sur Paris au
12 juillet prochain rembroy mon avoué ^{agréé} ^{agréé}

servis

Monsieur Gremont

18 lorsque vous m'avez écrit votre dernière qui m'annonçait
la faillite de Dugon la saisie était opérée et j'avais fait
enterrer de chez Dugon tous les objets qu'ils résultant
de la contrepartie auparavant le syndic être les
prétentions sur ces biens surtout et il en a
qui concernent un certain nombre qui n'étaient pas
encore achetés et dont les plus n'étaient pas encore